

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 27 février 2024

**Subvention au Vélo
Club d'Annemasse
pour le soutien à
l'organisation de la
course élite cycliste
Annemasse-
Bellegarde**

Convocation du : 20 février 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER

N° BC_2024_0017

Excusés :

Dominique LACHENAL, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Alain LETESSIER

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-4 de son annexe,

Vu les statuts d'Annemasse-Agglomération et « la compétence facultative de politique communautaire en direction du milieu associatif et des organismes développant des actions ou missions d'intérêt pour l'agglomération », notamment « en matière sportive, pour favoriser l'accès aux équipements et encourager la vie associative, animer l'agglomération et promouvoir l'image de la communauté sous la forme d'une contribution financière à l'organisation de manifestations sportives d'envergure nationale ou internationale »,

Considérant la demande de subvention du Vélo Club d'Annemasse à hauteur de 21 000 € pour le soutien à l'organisation de l'édition de la course Elite cycliste Annemasse - Bellegarde, qui aura lieu le dimanche 24 mars 2024, et dont le budget de dépenses directes présenté par le club organisateur s'élève à 49 130 €, dont 15 900 € de contributions volontaires en nature,

Considérant que la course Annemasse - Bellegarde est une course cycliste de catégorie Elite, et donc de niveau national, organisée depuis 1914 sur le territoire et régulièrement soutenue depuis plusieurs années par Annemasse-Agglomération,

Pour mémoire, rappel des précédentes subventions :

2015	2016	2017	2018	2019	2020-2021*	2022	2023
21 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €

* subvention versée en 2020 mais du fait de l'annulation de la course (COVID), elle a été reportée pour la course de 2021.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 21 000 € au profit de l'association Vélo Club d'Annemasse pour l'organisation de la course cycliste Annemasse - Bellegarde, épreuve catégorie Elite, du dimanche 24 mars 2024,

D'IMPUTER la dépense en résultant sur le crédit ouvert à cet effet au budget primitif 2024, gestionnaire SP, nature 6574, destination OSP7.

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 27/02/2024
Qualité : Agglo - DGS

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Antoine BLOUIN
Date de signature : 28/02/2024
Qualité : Agglo - Secrétaire Bureau Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.